**Département des Pyrénées-Orientales**
**Arrondissement de Prades**
**EXTRAIT**
**du registre des délibérations du Conseil**
**de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes**
**Séance du Lundi 9 mars 2020**

**Membres en exercice : 36**
**Membres ayant pris part à la délibération (26) :** Jean louis DEMELIN, Michel SARRAN, Jean Luc CARRERE, Jean Louis SARDA, Carole BRETON, Martine PIERA, Frédéric BES, Joëlle CORDELETTE, Jean Luc MOLINIER, Jean Louis LACUBE, Daniel MARIN, Michel POUDADE, Alain BOUSQUET, Pierre RIU, Pierre BATAILLE, Philippe LOOS, Daniel GOMES, Stéphanie PRUDENTOS, Jean Pierre ASTRUCH, Michel GARCIA, Georges VICENS, Michel SANTANACH, Jean Pierre JULIEN, Antoine TAHOCES, François DELCASSO, Yves DOURLIACH (procuration à Pierre Bataille)
**Date de convocation : 2 mars 2020**
**Secrétaire de séance : Michel Garcia**

## Objet : Changement du nom du service et budget « ordures ménagères » par « Gestion et Valorisation des déchets »

Le lundi 9 mars 2020 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Mont Louis (Salle Pyrénées), sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président explique que le nom du service « ordures ménagères » n'est pas très flatteur et pas très positif.

Le Président donne la parole à Pierre BATAILLE, Vice-Président en charge de ce service.

Pierre BATAILLE souhaite un nom plus concret et plus valorisant pour le service et le budget et propose comme nouveau nom « Gestion et Valorisation des déchets ».

Le Président soumet ce changement de nom au vote.

## OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

De changer le nom du service et du budget « ordures ménagères » et de le renommer à partir de 2020 comme suit : « Gestion et Valorisation des déchets »

De demander au Trésor Public, concernant le budget, de faire le nécessaire pour réaliser le changement de nom

D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
Mont Louis, le 9 mars 2020

Jean Louis DEMELIN
Président

Envoyé le 10-03-2020 à la Préfecture
Accusé de réception le 10-03-2020
*NOTIFICATION FAST*